

CULTURE

Association culturelle du Théâtre Aleph

Convention d'objectifs pluriannuelle 2013-2015

EXPOSE DES MOTIFS

L'association culturelle du Théâtre Aleph a pour objet et projet :

1. de créer, monter et représenter des pièces de théâtre dans les locaux du Théâtre Aleph,
2. de faire profiter les gens du quartier et la population d'Ivry d'une programmation régulière, avec des tarifs avantageux pour les Ivryens (toute l'année, du jeudi au dimanche), en approfondissant et en travaillant le style qui lui est propre, celui des pièces comme celui du lieu : un théâtre populaire, un *théâtre-fiesta* engagé, rempli d'humour et de poésie.
3. de développer l'école du théâtre Aleph avec ses ateliers-crédation style *comédie musicale* pour enfants, adolescents et adultes. Sur l'ensemble des élèves (environ 70), 80 % sont Ivryens.
4. de diffuser de façon plus ample les deux démarches de théâtre social élaborées depuis quinze ans, notamment en direction des jeunes et des exclus : Le Théâtre des Gens et des Métiers et le Théâtre d'intervention, tout en poursuivant un travail régulier, depuis 3 ans, avec une cinquantaine de femmes résidant à Ivry, de nationalités multiples, en parcours d'insertion via l'association « Atout Majeur », et des actions-théâtre en direction des jeunes collégiens d'Ivry, notamment dans les quartiers Pierre et Marie Curie et Ivry-Port.

Cette association participe pleinement à la vie culturelle de la Ville grâce notamment à :

- la fréquentation de ses spectacles par des publics divers,
- son insertion dans le tissu associatif,
- son orientation sociale (actions d'insertion, actions-théâtre avec des collégiens...).

Aussi, la Ville souhaite soutenir les actions d'intérêt local menées par cette association auprès de la population d'Ivry au moyen de l'attribution d'une subvention. Le montant de cette subvention est de 8 160 € depuis plusieurs années et reconduit en 2013 lors de la délibération du Conseil municipal du 28 mars 2013 se rapportant au vote des subventions aux associations.

Le montant et les modalités d'octroi de la subvention ainsi que les obligations de l'association sont précisées dans une convention d'objectifs pluriannuelle pour la période 2013/2015. Celle-ci prévoit notamment que l'association s'engage à mettre en œuvre un programme d'actions et les moyens nécessaires à la bonne exécution du programme, à communiquer à la Ville un bilan annuel et à se soumettre à l'évaluation de la réalisation des objectifs ainsi fixés.

Je vous propose donc d'approuver la convention d'objectifs pluriannuelle 2013/2015 avec l'association culturelle du Théâtre Aleph.

La dépense pour l'année 2013 a été prévue au Budget Primitif.

P.J. : convention.

CULTURE

Association culturelle du Théâtre Aleph

Convention d'objectifs pluriannuelle 2013-2015

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations des 26 mars 2009 approuvant la convention d'objectifs triennale avec le théâtre ALEPH et 18 novembre 2010 approuvant l'avenant n°1 relatif à cette convention,

vu sa délibération du 28 mars 2013 fixant le montant des subventions versées aux associations et notamment à l'association culturelle du Théâtre Aleph,

considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville, dans le cadre des orientations du programme municipal,

considérant que, pour ses actions visant à développer l'exercice et la connaissance de l'art du théâtre, l'association culturelle du Théâtre Aleph participe pleinement à la vie culturelle de la Ville,

considérant que la Ville souhaite dès lors apporter un soutien financier à l'association culturelle du Théâtre Aleph au regard de l'intérêt local des actions qu'elle mène sur le territoire de la Commune, et qu'il convient d'en déterminer les modalités,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle 2013/2015 à passer avec l'association culturelle du Théâtre Aleph et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que les avenants y afférant.

ARTICLE 2 : PRECISE que la subvention versée par la Ville à l'association culturelle du Théâtre Aleph s'élève à 8 160 € au titre de l'année 2013.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant est imputée au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE 25 NOVEMBRE 2013

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 NOVEMBRE 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 NOVEMBRE 2013